

Associations & écoles

Réserver une salle municipale

Je sollicite un créneau régulier

1. Au plus tard début juin de l'année en cours pour la période scolaire septembre à juin de l'année suivante, je précise mes souhaits au service Vie associative par mail : vie.associative@mairie-saint-lyphard.fr
2. En juillet, je recevrai la réponse à ma demande. En cas de validation, une proposition de planning annuel et une convention d'occupation me seront transmises.
3. Au plus tard fin août, je retourne la convention signée en mairie accompagnée d'une attestation d'assurance en responsabilité civile.

Je n'ai pas de créneau régulier

OU j'ai besoin d'une salle en dehors de mon créneau régulier

J'adresse ma demande, au plus tard 15 jours en amont de la réunion, au service Vie associative par mail : vie.associative@mairie-saint-lyphard.fr ou par téléphone au 02 40 91 41 08.

Nous aurons besoin de connaître :

- le motif de la réunion ;
- la date et à l'heure de la réunion ;
- le nombre de personnes attendues.

Une attestation d'assurance en responsabilité civile me sera demandée à la première demande et sera valable un an.

Une salle me sera proposée au plus près de mes besoins.

Un tarif de mise à disposition pourra m'être demandé en fonction de la salle proposée.

Mairie de Saint-Lyphard - Service vie associative
Mail : vie.associative@mairie-saint-lyphard.fr
Tel : 02 40 91 41 08

